

Programme de formation de formateur Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages à main

Objectif de la formation :

À la fin de la formation, le stagiaire formateur sera en mesure de comprendre et contextualiser la norme juridique et maîtriser les outils pédagogiques afin d'exercer sa fonction de formateur dans la maîtrise des savoirs et savoir-faire intégrés dans le programme de la palpation de sécurité au profit des agents de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1 de l'article L611-1 du CSI.

Niveau initial requis pour participer à la formation :

Pour accéder à la formation, les stagiaires formateurs doivent disposer, à minima :

- Soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi qu'une attestation de formation à la pédagogie en tant que formateur.
- Soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.

Condition de validation

ÉVALUATION		CERTIFICATION
A la fin de la formation Evaluation sommative	Maîtrise des procédures pédagogiques	Maîtrise les techniques pédagogiques (conception d'un QCU) 20 minutes
		Apte/Inapte

Continu de la formation

1- Maitriser son cadre pédagogique

- 1-1 Mesurer le niveau des connaissances du stagiaire
- 1-2 Maitriser son cadre d'intervention pédagogique

2- Connaître le cadre légal de la palpation de sécurité et de l'inspection visuelle des bagages

- 2-1 Connaître la notion d'accessibilité des personnes en situation d'handicap
- 2-2 Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection des bagages dans le strict respect de la légalité
- 2-3 choisir une méthode pédagogique pour expliciter les procédures de prise en compte des PSH lors d'une évacuation

3- Connaître les conditions d'habilitation d'un service d'ordre interne

- 3-1 connaître les conditions d'habilitation d'un service d'ordre interne d'une enceinte où se déroule une manifestation sportive, récréative ou culturelle.
- 3-2 Développer ses capacités pédagogiques pour analyser et évaluer la mise en œuvre de la séquence

4- Evaluer une session de formation

- 4-1 vérifier les performances de l'apprenant et avant l'entrée en formation

5- Réguler les activités pédagogiques

- 5-1 Réguler les activités pédagogiques

6- Repérer les stratégies d'apprentissage de l'apprenant

- 6-1 Repérer les stratégies d'apprentissage de l'apprenant

7- Vérifier les acquis par rapport à une norme (formative ou sommative)

- 7-1 vérifier les acquis par rapport à une norme (formative ou sommative)
- 7-2 connaître l'aspect psychologique et comportemental de la palpation de sécurité et de l'inspection visuelle des bagages
- 7-3 Animation d'une session de formation de palpation.
- 7-4 Evaluer les stagiaires en formation de palpation.

Durée de la Formation : 3jours (21 heures)

